

CONDITIONS SPECIFIQUES DE VENTE DE L'OFFRE GIGA+

Les prix mentionnés aux présentes conditions particulières sont exprimés TTC. La souscription à l'offre Giga+ vaut acceptation des Conditions Spécifiques de Vente de cette offre, comme énuméré ci-dessous.

L'OFFRE GIGA+

L'offre GIGA+ est un forfait en édition limitée pendant la période du 5 juin 2019 au 31 août 2019 ouvert à seulement 500 personnes.

L'offre GIGA+ consiste en l'abonnement de services de téléphonie mobile de Vodafone, dans les conditions ci-après. Aucun frais d'activation n'est appliqué à l'ouverture de la ligne.

Descriptif détaillé du forfait GIGA+ :

L'abonnement forfaitaire GIGA+ au tarif Mensuel TTC de 6 900 F CFP comprend :

- 2h d'appel de toute la Polynésie Française vers tout opérateur
 - +2h d'appel sur TMB vers tout opérateur
 - Appels illimités soir et week-end de TMB vers les numéros Vodafone (1)
 - SMS illimités 24h/24 de TMB vers n° Vodafone et n° Vini (2)
 - 10 Go d'internet mobile
- (1) Appels illimités vers les mobiles du réseau Vodafone (sur Tahiti, Moorea et Bora Bora), du lundi au jeudi de 20 heures à 6 heures, et du vendredi de 20 heures au lundi à 6 heures.
- (2) Sur le réseau Vodafone uniquement (Tahiti, Moorea et Bora Bora)

Soir : tous les jours de 20h à 6h. Le week-end : du vendredi 20h au lundi 6h.

Les appels, SMS et Internet hors forfait sont facturés en fonction de la grille tarifaire hors forfait.

Facturation

L'abonné peut recevoir sa facture gratuitement via e-mail et SMS, et peut souscrire à l'option d'envoi de la facture papier par courrier pour 250 XPF par mois.

Crédits supplémentaires de communication

L'Abonné peut à tout moment acheter des crédits supplémentaires de communication en appel, SMS ou débit internet, selon la grille tarifaire hors forfait, en point de vente revendeurs ou en boutiques Vodafone, par le biais de recharges.

Tarification des communications hors forfait

Les communications appels, SMS et débit internet, réalisés au-delà ou en dehors du forfait GIGA+ choisi ou des crédits supplémentaires achetés par l'Abonné, sont facturés aux tarifs hors forfait en vigueur :

Appels / SMS vers	Tarif /min	Tarif /sms
N° en Polynésie française	24.8 XPF	8 XPF
N° internationaux en région 1	108 XPF	88 XPF
N° internationaux en région 2	149 XPF	88 XPF
N° internationaux en région 3	195 XPF	88 XPF
N° internationaux en région 4	550 XPF	88 XPF
Internet	3.36 XPF/ Mo	

Service de plafonnement

L'Abonné peut fixer une limite de crédit mensuelle (plafonnement) au-delà de laquelle, il bénéficie uniquement de la possibilité de recevoir des communications. Cette limite est au minimum de 2 000 F au-delà de son forfait. Ainsi l'abonné qui aura décidé de limiter sa consommation ne pourra pas voir sa facture mensuelle dépasser le montant de son forfait plus 2 000 F.

L'Abonné peut augmenter son plafonnement, sous réserve d'en informer Vodafone par écrit. Vodafone disposera de 7 jours ouvrés pour intégrer l'évolution sollicitée dans ses systèmes informatiques.

Le plafonnement s'applique aux dépenses de communication voix ou SMS ou débit internet au-delà du forfait choisi et des crédits supplémentaires éventuellement acquis.

Report de crédits

Les crédits « voix », « sms » et « internet mobile » du forfait choisi éventuellement non utilisés sur un cycle de facturation considéré sont reportés sur le cycle de facturation suivant. Ces crédits reportés sont ceux consommés en premier, les crédits du mois en cours ne commencent à être décomptés qu'après épuisement du crédit reporté.

Les crédits « voix », « sms » et « internet mobile » ne peuvent être reportés deux fois consécutivement. A défaut d'utilisation sur le cycle de facturation suivant, ils sont en conséquence définitivement perdus.

Engagement

Le client n'est pas obligé de s'engager, mais s'il le fait il pourra bénéficier d'une réduction soit sur le montant d'acquisition de son téléphone, soit sur le montant de son forfait mensuel.

La durée d'engagement dans le cas d'une remise sur l'acquisition d'un téléphone ou d'une remise sur le montant récurrent des mensualités est de 24 mois.

1. Remise sur téléphone pour engagement 24 mois : 24 000 F.
2. Remise sur forfait téléphonique pour engagement 24 mois : 1 000 F.

Fonctionnement et évolution des forfaits GIGA+

L'abonné peut changer de type de forfait au-delà d'un (1) mois d'ancienneté, sur le forfait dont il est demandé la modification, si l'Abonné souhaite augmenter le montant de son forfait.

L'abonné peut changer de type de forfait passé un délai de trois (3) mois d'ancienneté sur le forfait dont il a demandé la modification si l'Abonné souhaite réduire le montant dudit forfait. Si l'Abonné a été engagé suite à une remise sur téléphone, il doit s'acquitter du remboursement de la différence entre la remise précédent le changement de forfait et celle du nouveau forfait.

Pour tout Abonné, qui s'était engagé en ayant bénéficié d'une remise sur téléphone ou d'une remise sur forfait, tout changement de type de forfait entraîne la remise à zéro de la durée d'engagement du nouveau forfait. Ce qui entraîne donc un redémarrage de la durée de l'engagement, durée qui sera fonction du type de remise.

La modification de forfait sera mise en œuvre sur le cycle de facturation suivant la demande.

A défaut de changement, le type de forfait choisi par l'abonné est reconduit mensuellement et automatiquement.

L'abonné choisit parmi les deux cycles de facturation suivantes : 15 ou 22 chaque mois.

Paiement d'avance

L'Abonné peut choisir d'effectuer un paiement d'avance sur lequel sera décompté le montant de ses forfaits et dépenses de communication.

Procédure de résiliation

En cas de demande de résiliation de la part de l'abonné, si ce dernier a contracté l'abonnement depuis moins de six mois et que cet abonnement a été contracté avec un vendeur conseil, l'abonné devra faire parvenir un courrier écrit et motivé de résiliation – avec accusé de réception - au « service Vendeurs Conseils, RDO - Auae, BP 335 - 98713 Papeete, Tahiti, Polynésie française ».

Dans tous les autres cas de résiliation, l'abonné devra faire parvenir un courrier écrit et motivé de résiliation – avec accusé de réception - au « service Résiliation Vodafone, RDO - Auae, BP 335 - 98713 Papeete, Tahiti, Polynésie française ».

Pendant sa procédure de résiliation, l'abonné reste redevable de l'abonnement ainsi que des communications passées.

Lors de la résiliation de son abonnement, tout crédit ou toute ressource non utilisés sera perdu. Il est donc conseillé à l'Abonné d'épuiser ce crédit ou ces ressources avant de procéder à la résiliation.

Dans le cas de départ définitif, si l'Abonné était engagé, les frais de résiliation sont calculés :

- 1) En cas de remise sur téléphone, sur le montant proratisé de la remise que le client a obtenu à l'achat du téléphone. En effet le montant proratisé (restant) de la remise sur téléphone doit être payé par le client car initialement il a bénéficié de la remise sur son téléphone qui était fonction de la période d'engagement complète.
- 2) En cas de remise sur forfait, sur 100% de la somme des forfaits mensuels manquants de la première année. Dans le cas de départ définitif après douze mois d'engagement (sur remise sur forfait) les frais de résiliation ne seront pas appliqués.

Dans le cas de résiliation autre que pour départ définitif, les frais de résiliation sont calculés sur 100% de la somme des forfaits mensuels manquants de la première année et sur 25% de la somme des forfaits mensuels manquants de la deuxième année.

Pays par région/zone tarifaire pour appels internationaux

La zone 4 contient tout pays non présent en zone 1 ou 2 ou 3.

Pays de la zone 1 :

Nom de Pays	zone	Nom de Pays	zone
Amérique du Nord	Zone1	Nlle Calédonie	Zone1
France	Zone1	Andorre	Zone1
Australie	Zone1	Monaco	Zone1
Nlle Zélande	Zone1	Wallis et Futuna	Zone1
Japon	Zone1	Canada	Zone1
Chine	Zone1	Hawaii	Zone1
Cook Iles	Zone1	Israel	Zone1

Pays de la zone 2 :

Nom de Pays	zone	Nom de Pays	zone	Nom de Pays	zone
Grèce	Zone2	Groenland	Zone2	Salomon	Zone2
Pays Bas	Zone2	Gibraltar	Zone2	Vanuatu	Zone2
Belgique	Zone2	Portugal	Zone2	Fidji	Zone2
Espagne	Zone2	Luxembourg	Zone2	Palau	Zone2
Italie	Zone2	Irlande	Zone2	Niue	Zone2
Suisse	Zone2	Finlande	Zone2	Samoa Occidentales	Zone2
Autriche	Zone2	Saint-Marin	Zone2	Kiribati	Zone2
Royaume Uni	Zone2	Liechtenstein	Zone2	Tuvalu	Zone2
Danemark	Zone2	St-Pierre et Miquelon	Zone2	Tokelau	Zone2
Suède	Zone2	Antilles FR	Zone2	Micronésie	Zone2
Allemagne	Zone2	Guyane FR	Zone2	Marshall (Iles)	Zone2
Singapoure	Zone2	Martinique	Zone2	Hong Kong	Zone2
Afghanistan	Zone2	Antartica	Zone2	Mariannes	Zone2
Cap-Vert	Zone2	Nauru	Zone2	Guam	Zone2
Réunion	Zone2	Papouasie Nlle Guinée	Zone2	Samoa US	Zone2
Feroe (Iles)	Zone2	Tonga	Zone2		

Pays de la zone 3 :

Nom de Pays	zone	Nom de Pays	zone	Nom de Pays	zone
Russie	Zone3	Guinée Bissau	Zone3	Corée du Nord	Zone3
Egypte	Zone3	Ile Ascension	Zone3	Macau	Zone3
Afrique du Sud	Zone3	Seychelles	Zone3	Cambodge	Zone3
Hongrie	Zone3	Soudan	Zone3	Laos	Zone3
Roumanie	Zone3	Rwanda	Zone3	Bangladesh	Zone3
Norvège	Zone3	Ethiopie	Zone3	Taiwan	Zone3
Pologne	Zone3	Somalie	Zone3	Maldives	Zone3
Pérou	Zone3	Djibouti	Zone3	Liban	Zone3
Mexique	Zone3	Kenya	Zone3	Jordanie	Zone3
Cuba	Zone3	Tanzanie	Zone3	Syrie	Zone3
Argentine	Zone3	Ouganda	Zone3	Irak	Zone3
Brésil	Zone3	Burundi	Zone3	Koweït	Zone3
Chili	Zone3	Mozambique	Zone3	Arabie Saoudite	Zone3
Colombie	Zone3	Zambie	Zone3	Yémen	Zone3
Vénézuëla	Zone3	Madagascar	Zone3	Oman	Zone3
Malaisie	Zone3	Zimbabwe	Zone3	Palestine	Zone3
Indonésie	Zone3	Namibie	Zone3	Emirats Arabes Unis	Zone3
Philippines	Zone3	Malawi	Zone3	Bahrain	Zone3
Thaïlande	Zone3	Lesotho	Zone3	Qatar	Zone3
Kazakhstan	Zone3	Botswana	Zone3	Bhoutan	Zone3
Corée du Sud	Zone3	Swaziland	Zone3	Mongolie	Zone3
Vietnam	Zone3	Comores	Zone3	Nepal	Zone3
Turquie	Zone3	Erythrée	Zone3	Tadjikistan	Zone3
Inde	Zone3	Aruba	Zone3	Turkmenistan	Zone3
Pakistan	Zone3	Islande	Zone3	Azerbaïdjan	Zone3
Sri Lanka	Zone3	Albanie	Zone3	Géorgie	Zone3
Myanmar	Zone3	Malte	Zone3	Kirghizistan	Zone3
Iran	Zone3	Moldavie	Zone3	Ouzbékistan	Zone3
Maroc	Zone3	Arménie	Zone3	Bahamas	Zone3
Algérie	Zone3	Biélorussie	Zone3	Barbade	Zone3
Tunisie	Zone3	Ukraine	Zone3	Anguilla	Zone3
Libye	Zone3	Serbie	Zone3	Antigua et Barbuda	Zone3
Gambie	Zone3	Montenegro	Zone3	Iles Vierges (GB)	Zone3
Sénégal	Zone3	Croatie	Zone3	Iles Cayman	Zone3
Mauritanie	Zone3	Slovénie	Zone3	Bermudes	Zone3
Mali	Zone3	Bosnie-Herzégovine	Zone3	Grenade	Zone3
Guinée	Zone3	Macédoine	Zone3	Turques et Caïques (Iles)	Zone3
Côte d'Ivoire	Zone3	Rép. Tchèque	Zone3	Montserrat	Zone3
Burkina Faso	Zone3	Slovaquie	Zone3	Sainte-Lucie	Zone3
Niger	Zone3	Falkland	Zone3	Dominique	Zone3
Togo	Zone3	Belize	Zone3	St-Vincent et Grenadines	Zone3
Benin	Zone3	Guatemala	Zone3	Puerto Rico	Zone3
Maurice	Zone3	Honduras	Zone3	Dominicaine (Rép.)	Zone3
Libéria	Zone3	Nicaragua	Zone3	Trinité et Tobago	Zone3
Sierra Leone	Zone3	Costa Rica	Zone3	St-Kitts et Nevis	Zone3
Ghana	Zone3	Panama	Zone3	Jamaïque	Zone3
Nigéria	Zone3	Haiti	Zone3	Alaska	Zone3
Tchad	Zone3	Bolivie	Zone3	El Salvador	Zone3
Centrafrique	Zone3	Guyana	Zone3	Iles Vierges (US)	Zone3
Cameroun	Zone3	Equateur	Zone3	Chypre	Zone3
Sao Tome And Principe	Zone3	Paraguay	Zone3	Bulgarie	Zone3
Guinée Equatoriale	Zone3	Suriname	Zone3	Lituanie	Zone3
Gabon	Zone3	Uruguay	Zone3	Lettonie	Zone3
Congo Brazaville	Zone3	Antilles NL	Zone3	Estonie	Zone3
Congo (Rép. Dém.)	Zone3	Timor Oriental	Zone3	Diego Garcia	Zone3
Angola	Zone3	Brunei	Zone3	Sainte-Hélène	Zone3